

## PLAFOND DES DÉPENSES ÉLECTORALES Élections municipales des 15 et 22 mars 2020

**Rappel du droit en vigueur :** en application des articles L.52-4 et L.52-11 du code électoral, les candidats ou listes de candidats qui se présentent dans des circonscriptions de 9000 habitants et plus sont soumis à un plafond de dépenses électorales calculé en fonction du nombre d'habitants de la circonscription. L'article L.52-11-1 du code électoral prévoit en outre que les candidats et listes de candidats qui atteignent au moins 5 % des suffrages au premier tour de scrutin peuvent prétendre au remboursement de leur dépenses de campagne dans la limite d'un plafond égal à 47,5 % du plafond des dépenses électorales qui leur est applicable.

<b>COMMUNE DE BOURG DE PEAGE</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 10 205		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	15 314 €	21 088 €
Montant du plafond de remboursement	7 274 €	10 017 €

<b>COMMUNE DE BOURG LES VALENCE</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 19 975		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	29 057 €	40 297 €
Montant du plafond de remboursement	13 802 €	19 141 €

<b>COMMUNE DE LIVRON SUR DROME</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 9 104		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	13 661 €	18 813 €
Montant du plafond de remboursement	6 489 €	8 936 €

<b>COMMUNE DE MONTELIMAR</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 39 097		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	52 433 €	72 691 €
Montant du plafond de remboursement	24 906 €	34 528 €

<b>COMMUNE DE PIERRELATTE</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 13 496		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	20 252 €	27 888 €
Montant du plafond de remboursement	9 620 €	13 247 €

<b>COMMUNE DE PORTES LES VALENCE</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 10 610		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	15 921 €	21 925 €
Montant du plafond de remboursement	7 563 €	10 414 €

<b>COMMUNE DE ROMANS SUR ISERE</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 33 160		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	45 787 €	63 782 €
Montant du plafond de remboursement	21 749 €	30 296 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

<b>COMMUNE DE VALENCE</b>		
POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL : 63 714		
	<b>Listes présentes au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Listes présentes au second tour</b>
Montant du plafond des dépenses	79 667 €	109 266 €
Montant du plafond de remboursement	37 842 €	51 901 €

